

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
fr. en 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamés, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
3, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

15 Décembre 1885.

LA RÉVOLUTION A HUÉ.

Une grave dépêche, adressée au *Standard*, annonçait avant-hier qu'une révolte avait éclaté à Hué et que le nouveau roi d'Annam, Hiep-Hoa, aurait été empoisonné. L'amiral Courbet, en présence de cette situation nouvelle, demanderait 6,000 hommes de renfort.

Cette dernière partie de la dépêche semble confirmée par l'information suivante, publiée par un journal ministériel du soir :

« Les ministres, au conseil de ce matin, ont examiné notre situation au Tonkin et en Annam, et les dépêches arrivées cette nuit et ce matin ont fait décider l'envoi immédiat d'importants renforts.

« Nos troupes partiraient par fractions. Toutefois, il sera envoyé au moins trois mille hommes dans les plus brefs délais. »

Quant à la nouvelle de la révolution de Hué, elle est confirmée par le télégramme suivant qu'a communiqué le *New-York Herald* :

Hong-Kong, 13 décembre.

« Des nouvelles de Hué, du 6 décembre, qui viennent de parvenir à Hai-Phong, annoncent que le roi d'Annam a été empoisonné.

« Le parti révolutionnaire a déclaré la guerre à la France. On suppose que ce parti est inspiré par des émissaires chinois.

« On annonce également qu'un mouvement en avant de Hanoi devait avoir lieu le 40.

« Bien qu'une forte garnison se trouve maintenant à Hai-Dzuong, les Chinois continuent de menacer cette place. »

Il serait superflu d'insister sur l'importance de cet événement. Hiep-Hoa, imposé par le gouvernement français, dont il ser-

rait les intérêts, était le successeur immédiat de Tu-Duc et se trouvait en butte à l'hostilité des mandarins. La révolution annoncée aurait donc pour effet de compromettre définitivement l'exécution du traité de Hué; peut-être aussi a-t-elle mis en sérieux péril la vie de notre représentant à Hué, M. de Champenoux, et celle des cinquante ou soixante soldats d'infanterie de marine qui formaient son escorte et sa garde à Hué.

Le gros des troupes françaises occupe, en effet, non pas la ville, mais les forts. Les 500 hommes qui en composent la garnison seront suffisants pour nous conserver le libre accès de la mer à la citadelle, mais non pour rétablir l'ordre à Hué.

Aussi l'envoi de nouveaux renforts s'impose-t-il.

Le tout est de savoir s'ils arriveront à temps.

Chronique générale.

Le gouvernement manifeste l'intention de réclamer, avant les vacances de Noël, un nouveau crédit de 20 millions destinés à l'expédition du Tonkin.

L'importance de ce chiffre est suffisamment éloquent.

Au conseil des ministres, M. Jules Ferry a rendu compte de sa dernière entrevue avec le marquis de Tseng. La conversation du président du conseil avec l'ambassadeur chinois se serait terminée par cette déclaration caractéristique de M. Ferry : Il nous faut Son-Tay, Bac-Ninh et Hoang-Hoa.

Il se pourrait que, devant cette injonction, le représentant du Céleste-Empire réagît prochainement ses lettres de rappel. Cependant le gouvernement se flatte encore de l'espoir que la Chine reculera devant l'éventualité d'une guerre. C'est mal connaître le caractère chinois. Il se peut que le gouvernement de Pékin ne songe pas à susciter un *casus belli*, mais il est pour nous absolument certain que s'il ne nous faisait pas une

guerre déclarée et ouverte, il ne cesserait de se livrer contre nous à des hostilités déguisées, avec le concours de bandes irrégulières. De toutes manières, nous aurons la guerre, la guerre lointaine, sous un climat meurtrier, alors que des rumeurs belliqueuses agitent toute l'Europe.

M. Jules Ferry se rend si bien compte des périls de la situation au Tonkin qu'il a, paraît-il, décidé de prochains envois de renforts. On annonce le départ d'un premier convoi de 4,500 hommes dans les premiers jours de janvier, lequel serait suivi à bref délai d'un nouveau convoi d'égale importance.

Le futur crédit de 26 millions sera donc bien vite épuisé. Il nous restera, il est vrai, — consolante perspective! — les pépites d'or du citoyen Blancsubé, et aussi les balles de plomb des soldats chinois.

ENVOIS DE TROUPES AU TONKIN.

D'après le *National*, on enverrait un bataillon de turcos, un bataillon de la légion étrangère et un bataillon composé de compagnies de discipline.

Ces troupes auraient reçu l'ordre d'embarquer pour le 23 courant; elles constitueraient un renfort d'environ 2,500 hommes.

On lit d'autre part dans le *Paris* :

« Les ordres nécessaires ont été donnés pour faire partir pour le Tonkin, par les voies les plus rapides, les renforts attendus par l'amiral Courbet.

« Quinze ou seize cents hommes partent aujourd'hui ou demain, sans doute à bord du *Wink-Long*, qui est disponible depuis le 40; il en partira autant probablement quarante-huit heures après.

« Comme il s'agit d'un envoi de 3,000 hommes, ces troupes vont être mises sous le commandement d'un officier général. »

C'est le général Brière de l'Isle, désigné d'ailleurs par son tour de service, qui conduira les renforts et qui, arrivé au Tonkin, commandera, sous les ordres de l'amiral

Courbet, une des brigades du corps expéditionnaire.

Le *National* déclare que l'insurrection du Tonkin compromet la sécurité de notre colonie de la Basse-Cochinchine. Il conclut en disant qu'il faut tout prendre ou tout rendre.

D'après ce journal, le bruit court que M. Jules Ferry, ministre des affaires étrangères, se rendra à Londres, pendant les vacances du jour de l'an, pour avoir un entretien avec lord Granville. On sait que le chef du Foreign-Office devait venir à Paris pour conférer avec le président du Conseil au sujet des affaires du Tonkin. Ce voyage n'ayant pu avoir lieu, M. Jules Ferry ira à Londres pour négocier les bases d'un traité avec la Chine au moyen de la médiation de l'Angleterre.

Un curieux incident a marqué la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

Un député radical, M. Canet, est venu proposer la suppression du chapitre XX relatif aux fonds secrets, en rappelant les violentes diatribes de MM. Jules Ferry et Cochet contre ces mêmes fonds, sous l'Empire.

« Dans les circonstances actuelles, a répondu M. Waldeck-Rousseau, la surveillance de l'Etat s'impose avec une nécessité plus impérieuse que jamais. Si je n'avais été arrêté par une raison d'économie, j'aurais demandé une augmentation de crédit. »

Impossible de déclarer plus nettement que la République a de sérieux motifs d'inquiétude.

Les paroles du ministre ont provoqué une tempête d'éclats de rires ironiques sur les bancs de la droite et des murmures malveillants jusque dans les rangs ministériels.

D'ailleurs, la majorité a déclaré partager les appréhensions de M. Waldeck en repoussant l'amendement Canet.

57 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Ce soir-là, une heure environ après le dîner, tous les hommes étaient partis avec M. Mac Dowel pour examiner des *hunters* (chevaux de chasse) du Far-West qui étaient arrivés le matin par le steamboat. Nancy était demeurée seule à l'habitation. Au moment où la nuit commençait à tomber, la jeune fille vit son nègre Zambo accourir, tout effrayé, auprès d'elle.

— O maîtresse, bonne maîtresse, lui cria-t-il du plus loin qu'il l'aperçut, venez, venez vite!

— Qu'y a-t-il donc? demanda Nancy tout en suivant le jeune nègre.

— O maîtresse, si vous saviez!... Très-mauvais!

— Oui, aussi pour le gouverneur, très-bon!

— Très-bon! Zambo, bien peur et bien content!

— Allons, parleras-tu?

— Oui, maîtresse, la comédie classique est toujours de mode.

M^{me} Agar, que nous applaudissions pour la seconde fois seulement à Saumur, a été

forte et trébuchait à chaque pas. Au moment où elle atteignait les premiers arbres, les forces lui ont manqué; elle est tombée inanimée, oui, tout à fait sans mouvement, dans une touffe de mimosa.

— Mais tu lui as porté secours?

— J'allais le faire, maîtresse; mais en me baissant vers la pauvre femme que je prenais pour une mendicante, Zambo a eu bien peur.

— Peur, pourquoi?

Zambo regarda autour de lui comme pour s'assurer que personne autre que Nancy ne pouvait l'entendre; puis il dit d'une voix basse et mystérieuse :

— J'ai reconnu, maîtresse, Sarah Mac Dowel.

— Sarah! Es-tu bien sûr de ce que tu dis là?

demanda Nancy en pâlisant.

— Oh! oui, maîtresse, bien sûr.

— Allons, vite alors.

Sans prendre la peine de jeter un châle sur ses épaules pour la préserver contre la fraîcheur du soir, Nancy, suivie de Zambo, courut d'une seule traite jusqu'au bout de la longue avenue d'orangers, où la prétendue mendicante signalée par le nègre était toujours évanouie. Nancy s'agenouilla devant elle et la souleva dans ses bras. Le nègre ne s'était pas trompé, c'était bien Sarah Mac Dowel.

excellent musicien.

M. Grandville est le jeune ténor qui fait en ce moment de si brillants débuts sur notre scène.

reconnu Nancy, elle poussa un faible cri et se laissa tomber à genoux en murmurant d'une voix pleine de sanglots :

— Pardon, miss Nancy, oh! pardonnez-moi, si vous saviez! Pardon!... pardon!

— Vos forces vous trahissent, lui dit Nancy qui ne voulait pas comprendre.

— Ce ne sont pas mes forces qui me trahissent, répondit vivement Sarah Mac Dowel, c'est le sentiment de mon indignité, ce sont mes remords qui me prosternent à vos pieds.

— Relevez-vous, de grâce.

— Pas avant que vous m'ayez accordé le pardon dont je suis indigne, mais que je sollicite au moins d'un cœur profondément repentant, dit Sarah.

Nancy la prit dans ses bras et, l'embrassant avec effusion, lui dit tout bas :

— Je suis chrétienne, chère mère, et chaque soir, depuis que je vous ai quittée, je n'ai pas manqué une seule fois de dire à Dieu : « Seigneur, pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Encore une fois, relevez-vous, chère mère, tout est oublié.

— Merci, Nancy, dit Sarah se relevant enfin; j'espère que vous me croirez sincère.

De Mailly Carell.
Lafleur Luneau.
D'Estrées Alexandre.
Marest Carell.
Un chanteur Louis.

— Qu'est-elle devenue?

— Morte d'une mort affreuse.

— Dieu lui fasse miséricorde. Venez maintenant.

— Pas avant que vous m'ayez complètement rassurée. Vous me pardonnerez, vous, mais votre père?

— Mon père ne sait rien, dit Nancy, mon père vous regrette. Mon père vous aime toujours comme au bon temps d'autrefois. Il t'appelle et se meurt loin de toi, chère mère, viens vite le retrouver.

— O Nancy, chère Nancy! s'écria Sarah en se laissant tomber dans les bras de la jeune fille pour cacher les larmes qui la suffoquaient, Dieu est bon d'envoyer quelquefois ses anges sur la terre. Votre baiser, Nancy, m'a purifiée après que mes longues épreuves ont racheté ma faute.

— Ne parlons plus de cela, chère mère, et courons vite près de mon père.

Les forces de Sarah étaient bien affaiblies par les privations endurées et les mauvais traitements subis pendant sa longue captivité chez les Indiens. Elles marchaient donc lentement pour arriver à l'habitation. Cependant, quand elles franchirent la véranda, Zambo, qui était parti en éclaireur, parut.

FRANÇOIS AINE, HANTZER, succ. pl. Bellecour.
Saumur, pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Sursum corda.

Sous ce titre, la France militaire a publié un article que l'on dirait écrit sous l'inspiration de la certitude de la guerre et à la veille de l'entrée en campagne. Voici la première partie de cet article pessimiste :

« Les lettres que nous recevons des départements annexés nous demandent invariablement si le moment solennel approche. Muselée et surveillée comme elle l'est, la presse d'Alsace-Lorraine ne peut nous renseigner sur les préparatifs allemands qui se font à la sourdine ; mais nous savons par des correspondances particulières que depuis la visite récente du ministre de la guerre prussien, général Bronsart von Schellendorf, les garnisons de Strasbourg, de Metz et autres lieux ont été augmentées par l'arrivée d'hommes destinés à porter tous les corps à l'effectif renforcé. Jusqu'ici 6 régiments d'infanterie, sur 44 stationnés en Alsace-Lorraine, étaient à effectif renforcé ; les 8 autres, ainsi que 2 bataillons de chasseurs, viennent de l'être. Même fait à signaler pour les 9 régiments de cavalerie, les 16 batteries de campagne, les 8 compagnies de pionniers et les 13 compagnies d'artillerie de forteresse restant sur les 29 stationnées sur le territoire du 15^e corps allemand. 16 de ces compagnies étaient déjà à effectif renforcé.

» La mesure est donc générale.

» Nous ne parlerons que pour mémoire des convois de munitions et de vivres qui viennent s'engouffrer à Metz et à Strasbourg.

» Nous ne sommes pas de ceux qui cherchent à endormir l'opinion, à flatter les timorés et les jouisseurs tremblant à l'idée de la guerre, et qui estiment que le patriotisme vrai consiste à se taire, se taire toujours et quand même, à ne pas pousser le cri de la sentinelle sous les armes : « Prenez garde à vous », de peur que ce cri ne soit pris en Allemagne pour une provocation. Non, nous sommes de ceux qui se rendent à la brutale évidence, qui se souviennent des avertissements de la Gazette de l'Allemagne du Nord, le reptile le mieux dressé de la presse d'outre-Rhin ; qui ont encore dans les oreilles ce sifflement de la Gazette de Cologne, cet autre reptile : « la mesure est comble » ; qui voient le prince héritier d'Allemagne passer en Espagne des revues d'effectif et aller partout prêcher la croisade des trônes contre la République ; qui surveillent le plus petit mouvement militaire dans la région des Vosges, et qui s'écrient : officiers et soldats de l'armée française, la guerre est imminente ; préparez-vous.

» Nous ne sommes pas les seuls à pousser le cri d'alarme. Dans la Lorraine et la Champagne, l'inquiétude est grande parmi les populations des campagnes ; elles s'inquiètent des mille petites précautions militaires prises à Toul, à Verdun, à Epinal et ailleurs, précautions que nous aurons soin de ne pas dévoiler : elles serrent leurs objets précieux dans des cachettes, et se préparent à déménager leurs pendules.

» Pourquoi nous taire, et ne pas nous écrier : Le peuple toujours provoqué se prépare ; préparons-nous également ! Nous n'avons pas provoqué la guerre, mais puisqu'il faut la subir, sursum corda !..... »

DESTRUCTION DE LA CHAPELLE EXPIATOIRE.

Ainsi que nous l'avons dit, l'anarchiste Cyvoct vient d'être condamné à la peine de mort par la Cour d'assises du Rhône.

Cyvoct est un révolutionnaire franc, logique, déterminé. Au président qui lui reprochait d'avoir fait usage de la dynamite, il n'a pas craint de répondre : « M. le président, si, en 1789, la dynamite avait été inventée, vous vous en seriez servi bien certainement pour faire sauter la Bastille ». Le mot mérite d'être conservé ; l'attaque et la prise de la Bastille étaient, en 1789, des faits tout aussi illégaux, tout aussi criminels, au point de vue du droit et des lois existantes, que l'acte pour lequel Cyvoct vient d'être condamné à mort.

Il est intéressant de rapprocher cette condamnation du vote par lequel les hommes du parti qui prétendent envoyer Cyvoct à la guillotine viennent de glorifier, au Conseil général, l'assassinat de Louis XVI ; car dans le vote qui a appuyé le vœu proposé par M. Lamouroux, modérés et avancés se sont unis pour l'apologie du plus grand crime de la Révolution.

Modérés et avancés en sont arrivés, en effet, à ce point d'aveuglement moral, de confusion dans les idées qu'ils ne savent plus distinguer entre ce qui est juste et ce qui est injuste, entre le droit et la violation du droit.

Et ce sont les mêmes hommes qui font poursuivre et condamner les anarchistes, qui reprochent ceux qui emploient la dynamite et les déferent aux tribunaux pour obtenir contre eux la peine de mort.

En quoi donc Cyvoct est-il plus condamnable, mérite-t-il une pénalité plus sévère que Thibaudeau, par exemple, Siéyès, Marie-Joseph Chénier et autres « modérés » qui ont voté la mort de Louis XVI ?

Si l'assassinat du Roi est un acte digne de louanges, pourquoi Cyvoct est-il condamné à mort ?

Le vote du Conseil général va placer le gouvernement dans un cruel embarras. Le débat auquel la proposition Lamouroux a donné lieu imprime, en effet, au vote qui l'a suivi un caractère net, précis, dont il n'est pas possible de faire abstraction. Opportunistes et intransigeants, ministériels et opposants se sont unis dans ce vote pour glorifier ensemble l'assassinat de Louis XVI. Ce n'est pas pour des raisons de viabilité, de travaux publics, pour des motifs quelconques d'administration que le Conseil général demande la démolition de la chapelle de la rue d'Anjou-Saint-Honoré. C'est dans le but d'affirmer la légitimité de l'assassinat que ce monument, comme le nom l'indique, avait pour but d'expié.

Le gouvernement est dans la nécessité de prendre un parti.

Il lui faut ou désavouer les assassins de la Convention, en maintenant le monument, ou se prononcer pour le droit à l'assassinat, en ordonnant la démolition.

C'est probablement cette seconde alternative qu'il adoptera.

Mais, du même coup, il se trouvera dans la nécessité d'amnistier tous les anarchistes qui pourront recourir à la dynamite. Car il n'est pas admissible que l'on glorifie l'assassinat et qu'on punisse les assassins, que l'on proclame un principe, et que l'on fasse des martyrs de ceux qui ont foi dans ce même principe.

ÉTRANGER

Le Journal de Rome déclare que les libéraux italiens éprouvent un certain dépit en constatant que la visite du Prince impérial au Pape met ce dernier sur un pied d'égalité avec le Roi et cimente la politique de la conciliation de la Prusse avec le parti catholique et le Vatican.

« MM. de Kendell et Mancini auraient eu une longue entrevue, ce qui montre, dit le Journal de Rome, les difficultés qui surgissent, pour l'Italie même, de la présence du Prince impérial à Rome. Ces difficultés sont une nouvelle preuve que la situation actuelle à Rome est également intolérable pour le Pape et pour le Roi. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 décembre.

Nous ne nous étions pas trompés hier en dépeignant le marché comme très-mal disposé à la baisse imminente.

À la suite de la légère reprise provoquée hier en clôture par les rachats du découvert, plusieurs ont cru à un revirement dans un sens favorable. Ils n'ont pas tardé à être démentis.

On débute très-faiblement aujourd'hui, et loin de se raffermir les cours se dérobent sans discontinuer. C'est une véritable débâcle. Nos rentes, le Suez, le Lyon et la Banque ottomane tombent dans une proportion alarmante, et notez que cette baisse ne se produit pas sur des nouvelles même contrariantes, puisqu'il n'y en a encore aucune ; que serait-ce donc si l'on venait à apprendre que nous sommes entrés en guerre avec la Chine ?

Le 3 0/0 débute à 76.50 et tombe à 76.40, 76.30, 76.25 et 76.15 ; l'amortissable à 77.80, 77.75, 77.55 ; le 4 1/2 0/0 1883 à 105.65, 105.50 ; dernier cours 105.42.

Le Suez recule de 1,960 à 1,940 et 1,925 ; dernier cours 1,935.

Le Lyon recule à 1,225, en perte de 75 fr. sur les cours du commencement du mois.

La Banque ottomane qui avait repris hier à 637.50 réagit à 630 et 628.75 pour clôturer à 630.31.

L'Estérieure Espagnole recule de 56 3/4 à 56 1/2 et 56 7/16 ; elle ne s'arrêtera pas là.

L'Unité d'Égypte recule de 320 à 315 et se relève à 317.50. L'Italian 5 0/0, 91.

La Banque de Paris, 795.

Il y a trois mois, lorsque nous avertissons nos lecteurs en disant : la baisse commence, on nous a reprochés de voir les choses trop en noir ; on voit maintenant combien nous avions raison. Nous ne nous sommes malheureusement pas trompés et nous croyons encore que la baisse ne s'arrêtera pas là.

ne voulait pas paraître devant son mari sous les haillons qu'elle portait.

— Vous avez raison, dit Nancy, épargnons à mon pauvre père cette douleur de voir sa chère Sarah sous cette livrée de la misère.

La malheureuse femme éprouva un sentiment de bien-être inexprimable à se retrouver dans son appartement où rien n'avait été changé. Après lui avoir fait prendre une collation dont elle avait grand besoin, Nancy livra sa belle-mère aux soins de ses femmes et descendit en toute hâte pour aller préparer son père à la surprise que la Providence lui ménageait. Elle rencontra le vieillard en compagnie de sir Wilkie, de Harry et de Charles, qui revenaient à l'habitation.

Nancy cherchait par quel détour elle pourrait amener M. Mac Dowel à apprendre la vérité sans une trop violente secousse, mais elle n'eut pas besoin de longs discours. Sa physionomie radieuse avait parlé pour elle avant qu'elle eût ouvert la bouche, et M. Mac Dowel ne l'eût pas plutôt aperçue qu'il s'écria :

— Tu as des nouvelles de Sarah !

— Oui, eh bien, oui, mon père, dit Nancy, j'ai des nouvelles et j'ajoute de bonnes nouvelles.

— Elle vit ?

— Oui, Dieu soit loué.

— Et je la reverrai bientôt ?

Nancy n'eut pas le temps de répondre à cette

question faite d'une voix haletante : mistress Mac Dowel, que l'impatience avait gagnée, accourait au-devant des promeneurs. Un instant après, elle était dans les bras de son mari.

Nous avons montré Sarah tellement coupable qu'il y a quelque chose de gênant pour nous à raconter la scène d'effusion qui suivit. Cependant il est d'une âme chrétienne de croire au rachat des fautes, et, quelles qu'eussent été celles de Sarah, — ses crimes, si l'on veut, — disons vite que, non-seulement elle les avait expiés, mais qu'elle maudissait la pensée qui les avait fait commettre. Son repentir était aussi sincère que profond et elle voulut, ce soir-là même, en donner un gage à Nancy. Après qu'on lui eût fait longuement raconter toutes les phases de sa dure captivité, mistress Mac Dowel dit à son mari :

— Je suis heureuse de vous voir tous réunis ici. Cela me permet de vous parler dès ce soir d'un projet que j'ai formé là-bas dans les misères de mon triste exil.

— Qu'avez-vous projeté, chère Sarah ? dit M. Mac Dowel avec empressement.

— Je me suis promis à moi-même, dit Sarah en s'emparant des mains de Charles et de Nancy, d'anir ces deux mains-là et de vous faire renoncer à d'autres projets formés autrefois à mon instigation.

— Mais, dit M. Mac Dowel très-perplexe, il me

semblait que vous désiriez pour votre frère Harry...

— Pardon, gouverneur, dit Harry en se levant, quoique, ma sœur et moi, nous n'ayons point depuis son retour agité cette question ensemble, je tiens à dire que je ne voudrais pas être un obstacle à un projet qui, sans doute, est une déception pour moi, mais qui peut-être agréerait à d'autres qu'à ma sœur, ajouta-t-il en jetant un malicieux regard à Charles et Nancy.

— Alors tu renoncerais volontairement à la main de ma fille ? demanda M. Mac Dowel.

— Franchement, gouverneur, ce n'est pas sans regret ; mais, après un sincère examen de conscience, je ne me trouve guère digne d'un si grand honneur.

— A ton aise.

— S'il faut tout dire, gouverneur, je ne me sens pas encore suffisamment mûr pour le mariage.

— J'aurais cependant voulu faire quelque chose pour toi, mon bon Harry.

— Vous le pouvez, gouverneur.

— Que désires-tu ?

— Accordez-moi la grâce de retourner le plus tôt possible à Paris.

— A Paris ! et que veux-tu aller y faire, grand Dieu ?

— Compléter mes études au boulevard Miche.

— Au boulevard Miche !

— Non, non, je voulais parler de la Closerie...

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

APPEL AUX VOLONTAIRES.

Le ministre de la guerre a envoyé hier matin une circulaire à tous les commandants de corps d'armée afin d'ordonner que l'on fasse appel dans les régiments aux volontaires qui voudraient partir pour le Tonkin.

On formerait avec ces volontaires un régiment de marche, qui, joint aux trois nouveaux bataillons de l'armée d'Afrique, constituerait une brigade. Le général Lesguiller serait placé à la tête de cette brigade.

Une Conférence pour les officiers territoriaux de toutes armes sera faite le jeudi 3 janvier 1884, dans la grande salle des Conférences de la Réunion des officiers, rue de Bellechasse, 37, à Paris, à 8 heures du soir, sur :

LE TIR DE GUERRE DE L'INFANTERIE.

M. Doussain, capitaine au 70^e territorial, 40, rue des Basses-Perrières, à Saumur, se met à la disposition de tous ses camarades pour renseignements et demande de bons de chemin de fer au quart du tarif.

Dans la session du Congrès pomologique qui a eu lieu, à Genève, à la fin du mois de septembre, le Congrès a prononcé l'admission définitive de deux fruits nouveaux, savoir : la pomme Sturmer Pippin, et le raisin Duc de Malakoff.

Le raisin Duc de Malakoff est une variété de chasselas, qui a été découverte, en 1858, par M. Moreau-Robert, pépiniériste à Angers. Le pied, de vigueur moyenne, produit en abondance des grappes à grains blancs, gros, ronds, excellents, dont la maturité précède celle du chasselas et qui se conserve bien sur le cep.

Conseil de guerre de Tours.

PRÉSIDENT M. CADORET, COLONEL AU 32^e DE LIGNE.

Audience du 13 décembre.

Martin, Jules, âgé de 22 ans, soldat au 125^e de ligne, né à Argenteuil, le 4 octobre 1864, comparait devant le conseil de guerre sous prévention de s'être endormi, étant de faction et pendant la nuit, dans un chemin de ronde de la maison centrale de Thouars.

À 4 heures 1/2 du matin, lui dit M. le président, vous avez été trouvé couché et endormi dans votre guérite par les gardiens de la maison centrale de Thouars.

R. — Je n'étais pas couché, mais je dormais, j'étais assis sur le seuil de la guérite et accoudé le long des côtés.

D. — Vous n'avez pas répondu aux cris de : Sentinelle, prenez garde à vous !

R. — Je dormais, je ne l'ai pas entendu.

M. le commissaire du gouvernement demande l'application de la loi.

Non, c'est-à-dire...

— La Closerie ! Qu'est cela ?

— Gouverneur, répondit gravement Harry, c'est un nom donné à la Sorbonne par la jeunesse studieuse.

— Très-bien, dit M. Mac Dowel, tu iras à Paris si ta sœur y consent.

— Et moi, mon ami, demanda Sarah, m'accorderez-vous ma requête ?

— Nous causerons de cela demain, ma chère Sarah, répondit le planteur. Aujourd'hui, laissez-moi tout entier au bonheur de votre retour.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 142 : Petite chronique municipale. Les Lycées de filles (suite). Embrassons-nous ! Bien tapé. A la Chambre. A la Bourse !

Le conseil, après en avoir délibéré, condamne Martin, Jules, à 2 mois de prison et aux dépens.

Une remarque: On dit que Martin est fils aîné d'orphelins; malgré ses réclamations, il ne peut arriver à faire valoir ses droits.

On dit que M^r Robert, évêque de Marseille, serait désigné pour l'archevêché de Tours.

Notre excellent confrère l'*Avenir de Loir-et-Cher* nous annonce en ces termes un changement dans sa rédaction:

« Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs le départ de M. P. Baretaud, notre rédacteur en chef, appelé à remplir d'autres fonctions à Paris. M. Baretaud remercie les nombreux amis qui ont bien voulu lui faciliter sa tâche. Il leur en garde un reconnaissant souvenir.

« Rien n'est d'ailleurs changé dans la ligne politique du journal. La rédaction est dès maintenant confiée à M. Ludovic Chaillous, ancien secrétaire de Berryer, ancien magistrat, qui a bien voulu nous assurer son précieux concours. »

M. Ludovic Chaillous, notre compatriote, était, il y a quelques semaines encore, juge au tribunal d'Angers. Il a été brutalement et sottement révoqué par M. Martin-Feuille. La République pouvait avoir en M. Chaillous un magistrat impartial; elle en a fait un adversaire bien armé pour la lutte. On peut être assuré que, magistrat ou journaliste, M. Chaillous saura honorer sa fonction par la sincérité et la dignité de son caractère.

Nous félicitons l'*Avenir* de la vaillante collaboration qui lui est acquise, et nous saluons de nos bien vives sympathies notre nouveau confrère.

Théâtre de Saumur.

La semaine a été bonne pour le public de notre ville.

Lundi, représentation des *Dragons de Villars*, un de ces charmants opéras-comiques que l'on ne cessera jamais d'entendre et d'admirer; jeudi, l'*OEdipe* de Voltaire et les *Femmes savantes*, avec M^{me} Agar comme principale interprète.

Dans les *Dragons de Villars*, M^{me} Gérald faisait sa première apparition devant nous. L'impression qu'elle a produite sur les spectateurs a été excellente. Sous les traits de Rose Friquet, la nouvelle dugazon, par son chant et son jeu, a conquis les bonnes grâces de l'auditoire. Charme de la voix, élégance du style, expression dramatique, tout y était. Nous sommes heureux d'apprendre que les qualités de M^{me} Gérald s'étant affirmées de plus en plus, la direction s'est empressée de déclarer à la charmante artiste « qu'elle faisait partie de la maison. »

M. Solve est un excellent Belamy; il a bien détaillé son air du dragon au premier acte et son trio du deuxième; c'est le vrai type du séduisant cavalier auquel rien ne résiste, traditions qui, depuis Louis XIV, se sont si bien conservées dans la cavalerie française. M. Grandville, indisposé, a dû être remplacé dans le rôle de Sylvain par M. Le Roy; cet artiste paraît fatigué et a moins plu que précédemment. M^{me} Bonnaud est une gentille Georgette, mais le rôle est peut-être un peu lourd pour elle. Enfin, dans le fermier Thibault, — devenu vite l'*ami de...* Belamy, — Lamy... a mis le public en gaieté; il a été très-amusant et a joué son rôle de mari inquiet avec une conviction sincère.

Avant-hier soir, *OEdipe* et les *Femmes savantes* ont été représentés devant une salle qui aurait pu être mieux garnie. Décidément les chefs-d'œuvre classiques n'ont pas chez nous de nombreux et fervents adeptes.

On a dit souvent que la tragédie était un genre vieilli et presque épuisé. C'est une erreur, malgré le peu d'empressement du public saumurois. Il est certain que si la tragédie et la comédie classique ne devaient être jouées que par des acteurs de troisième ordre, mieux vaudrait ne point secouer la poussière de la chlamide et du cothurne, du pourpoint et des falbalas; mais quand on a, pour interprètes des chefs-d'œuvre du répertoire français, des artistes de la bonne école, et parmi eux une étoile — presque un génie dramatique — la tragédie et la comédie classique sont toujours de mode.

M^{me} Agar, que nous applaudissons pour la seconde fois seulement à Saumur, a été

à la hauteur de sa tâche et a rendu d'une façon supérieure le rôle de Jocaste dans la tragédie de Voltaire. M. Fraizier est un Philoclète assez remarquable, et M. Gibeau, de la Comédie-Française, dont la première apparition à Saumur comme tragédien date de vingt-deux ans, a prêté son puissant organe au grand-prêtre.

L'admirable comédie de Molière, les *Femmes savantes*, terminait la soirée. On dirait véritablement écrite de nos jours cette satire si pleine d'esprit, de malice et de vérités. Car, il n'y a pas à dire, ainsi que l'écrit le *Journal de la Vienne*, la troisième République est en train de nous fabriquer des Philamintes et des Bélises à foison. Trissotin lui-même est au pouvoir, et les sous-Trissotins occupent la première place dans ce qu'on ose encore appeler la « littérature ».

Dans le rôle de Philaminte, M^{me} Agar s'est montrée aussi habile comédienne qu'elle s'était montrée grande tragédienne dans l'œuvre de Voltaire. Les autres rôles ont mis en relief le talent scénique de M^{me} Sévery, Brisson, Delahaye. M. Gibeau a été un Chrysale plein de bonhomie et de naturel. M. Fraizier a joué avec beaucoup de distinction le rôle de Clitandre. M. Dacheux et M. Bernard ont fait merveille dans la dispute des deux pédants.

Puissions-nous assister plus souvent à semblable soirée!

Association artistique d'Angers

FESTIVAL C. SAINT-SAËNS

Avec le concours de :

M^{me} CASTILLON, soprano de la Société des Concerts du Conservatoire. — M^{me} ROCHER, contralto, premier prix du Conservatoire de Paris. — M. AUGUEZ, baryton de l'Opéra. — M. GRANDVILLE, ténor de l'Association artistique d'Angers. — Les Chœurs du Grand-Théâtre. — Amateurs et enfants des écoles communales. — 150 exécutants.

DEUX JOURNÉES.

Dimanche 16 décembre 1883. — Salle du Cirque (quai National), à 1 h. 1/2.

Programme.

1^{re} PARTIE

- 1^o Ouverture de *Ruy-Blas* (Mendelssohn).
- 2^o Concerto pour le piano avec accompagnement d'orchestre (R. Schumann), exécuté par M. Saint-Saëns.
- 3^o Air de *Samson et Dalila* (C. Saint-Saëns), chanté par M^{me} Rocher.
- 4^o Danse *Macabre*, poème symphonique (C. Saint-Saëns).
- 5^o Air de la *Lyre et la Harpe* (C. Saint-Saëns), chanté par M. Auguez.

2^o PARTIE

LE DÉLUGE, poème biblique en 3 parties, de Louis Gallet, musique de Camille Saint-Saëns. — 1^{re} partie: — Conception de l'homme, — Célèbre de Dieu, — Alliance avec Noé, — 2^e partie: — L'Arche, — Le déluge, — 3^e partie: — La colombe, — Sortie de l'Arche, — Bénédiction de Dieu. — M^{me} Castillon, soprano. — M^{me} Rocher, contralto. — M. Grandville, ténor. — M. Auguez, baryton, et les Chœurs.

Lundi 17 décembre 1883. — Grand-Théâtre d'Angers. — A 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1^{re} PARTIE

- 1^o Ouverture d'*Obéron* (Weber).
- 2^o Air d'*Etienne Marcel* (C. Saint-Saëns), chanté par M^{me} Castillon.
- 3^o Le *Rouet d'Omphale*, poème symphonique (C. Saint-Saëns).
- 4^o Air de la *Lyre et la Harpe* (C. Saint-Saëns), chanté par M. Auguez.
- 5^o LE DÉLUGE, poème biblique en 3 parties, de Louis Gallet, musique de Camille Saint-Saëns.

2^o PARTIE

Henry VIII, extraits. — I Marche du *Synode*. — II Air du *Baryton*, chanté par M. Auguez. — III *Entr'acte*. — IV Quatuor chanté par M^{me} Castillon et Rocher, MM. Grandville et Auguez. — Airs de ballet: 1 Introduction, entrée des clans. — 2 Idylle écossaise. — 3 Danse de la Gipsy. — 4 Gigue et final.

M. SAINT-SAËNS dirigera l'exécution de ses œuvres.

LES INTERPRÈTES DU FESTIVAL SAINT-SAËNS.

Les abonnés et habitués de nos concerts populaires connaissent depuis longtemps le beau talent de M. Auguez. Ils ont presque chaque année le plaisir d'applaudir cet excellent chanteur, doublé, chose rare, d'un excellent musicien.

M. Grandville est le jeune ténor qui fait en ce moment de si brillants débuts sur notre scène.

M^{me} Castillon, dont le nom revient souvent sur les programmes de la Société des concerts du Conservatoire, est l'interprète choisie par Saint-Saëns pour le *Déluge*, c'est tout dire. On sait, en effet, que le maître n'est pas de ceux qui emploient l'eau bénite de cour et qu'une recommandation de lui est une chose sérieuse.

M^{me} Rocher, premier prix de chant au Conservatoire de Paris de l'année dernière, a vivement impressionné le jury par la beauté de sa voix. Cette jeune fille possède un véritable contralto chaud et vibrant.

Les chœurs du théâtre ont apporté aux études du *Déluge* un soin tout particulier. Nul doute qu'ils n'interprètent à la satisfaction du compositeur cette œuvre si en dehors de leurs habitudes théâtrales.

La Société Sainte-Cécile fournit, elle aussi, un important appoint. Un certain nombre de membres de cette vaillante Société ont travaillé avec ardeur sous la conduite de leur sympathique président M. de Romain et prêté leur concours à cette solennité musicale.

Une vingtaine d'enfants des écoles communales, gracieusement mis, par M. le Maire, à la disposition de l'Association artistique, ont répété avec entrain l'œuvre de Saint-Saëns, sous la direction de leurs professeurs MM. Martel et Goubault.

Nous avons le ferme espoir que tout marchera au gré du compositeur; les interprètes seront largement récompensés de leurs peines s'il se déclare satisfait.

(Angers-Revue.)

J. B.

Mardi prochain, l'*Echo Saumurois* commencera la publication d'un nouvel ouvrage de M^{me} MARIE LACHÈSE, ayant pour titre: LUCIENNE. M^{me} Lachèse est bien connue de nos lecteurs qui ont vivement apprécié déjà le *Mariage de Renée*, la *Pupille de Salomon*, *Maitre Le Tianec* et la *Dette des Robert*. LUCIENNE est assurée du même succès.

Faits divers.

On annonce la mort, à Rouen, de M. Théodore Lebreton, connu sous le nom de « l'ouvrier poète ». Né à Rouen, en 1803, de parents pauvres qui le firent entrer dans une filature, il apprit seul à lire et à écrire, et, sans savoir l'orthographe, il fit des vers naïfs qui lui valurent la protection de M^{me} Desbordes-Valmore et des encouragements de Chateaubriand, Victor Hugo, Lamartine et Béranger.

En 1837, parut un premier recueil de lui: *Heures de repos d'un ouvrier*. En 1840, la ville de Rouen tira son poète des ateliers en le nommant conservateur de la bibliothèque Leber, et, en 1848, il fut élu représentant à l'Assemblée constituante.

**

Un grand fleuriste de Paris vient d'acquiescer de M. Bennet, rosieriste en Angleterre, la moitié de ses rosiers couleur thé cramoisi, fleurissant abondamment pendant l'hiver; et ce, moyennant la modique somme de 48,750 francs; de plus, l'acquéreur s'est interdit le droit de disposer d'aucune bouture, greffe ou écusson pendant quatre années, devant se contenter de la vente de la fleur coupée.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 17 décembre 1883,

Les Deux Orphelines

Drame en 8 actes, par MM. A. Dennery et Cormon.

1^{er} acte: l'Enlèvement. — 2^e acte: le Pavillon du Bel-Air. — 3^e acte: le Lieutenant de police. — 4^e acte: les Martyrs. — 5^e acte: l'Arrestation. — 6^e acte: le Départ des condamnées. — 7^e acte: la Tribu des Fréhard. — 8^e acte: le Pardon et l'Oubli.

Distribution:

Le comte de Linières..... MM. V. Le Brun.
Pierre..... Linières.
Jacques..... Mandar.
Le chevalier de Vaudrey..... Dharcy.
Le marquis de Presles..... Faucheur.
Le docteur..... Allain.
Picard..... Lamy.
Martini..... Lepin.
De Mailly..... Carell.
Lafleur..... Luneau.
D'Éstrées..... Alexandre.
Marest..... Carell.
Un chanteur..... Louis.

Un sergent..... Poirier.
Un charretier..... Augusto.
Un homme du peuple..... Gabriel.
La comtesse de Linières..... M^{me} Nantier.
Henriette..... Garniery.
Louise..... L. Lagarde.
La Frochard..... Pommeret.
Marianne..... Juliette Orain.
Sœur Geneviève..... Allain.
Florette..... Mandar.
Julie..... Hennesse.

Peuple, saltimbanques, condamnées, soldats.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

BOURSE DE PARIS

DU 14 DÉCEMBRE 1883.

Rente 3 0/0.	76 25
Rente 3 0/0 amortissable.	77 75
Rente 4 1/2.	104 75
Rente 4 1/2 (nouveau).	105 40
Obligations du Trésor (anciennes).	510 »

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS:

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Cetta. — Chalon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroix. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epernay. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le) — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le) — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le) — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES: 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE:

Colmar. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LA VIE MODERNE inaugure brillamment sa sixième année, elle donne chaque semaine des dessins de nos meilleurs artistes, et offre à tout abonné ou réabonné d'un an, un charmant TAMBOUR DE BASQUE orné d'une AQUARELLE inédite signée GRAVIN. Impossible de rêver un plus délicieux cadeau.

LA VIE MODERNE est le moins cher des grands journaux illustrés, 24 francs par an. — Bureaux, 28, rue Saint-Lazare (Paris).

PERSONNE NE PEUT

répondre de passer l'hiver sans être prise par un Rhume, une Grippe ou Bronchite, dont les conséquences peuvent être fâcheuses. Faites usage, dans ce cas, du Sirop pectoral THIBON qui vous soulage instantanément. — Prix: 2 fr. — Dépôt.

Ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange, 5.

Maladies de la peau

Dartres, eczemas, boutons, rougeurs, démangeaisons, maladies localisées, altérations et vices du sang sont radicalement guéris par le Véritable Sirop de Bochet iodé et le Baume antidartreux de Bertrand, aîné, 40 ans de succès. Notice gratuite. Flacons de Sirop, 2 fr. 50 et 5 fr.; Baume, 1 fr. 50; franco en ajoutant 0 fr. 75 en sus. S'adr. à Lyon, pharm. BERTRAND AÎNÉ, HANTZBER, succ. pl. Bellecour.

Saumur, pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

I. UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saumur, rue de l'Ermitage, n° 5, 10 et 12, propre à l'industrie, et comprenant deux petites maisons d'habitation, jardin, hangars, écurie, remise, vastes caves.

Il 83 ares environ de vigne et de terre, propre au jardinage, situés au clos de Violette, commune de Saumur.

S'adresser à M. LE BARON, notaire.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A AFFERMER

Cinquante ares de vigne, aux Landes, commune de Saumur; Seize ares 50 centiares de vigne, même canton;

Huit ares 50 centiares de luzerne, même canton; Huit ares de vigne rouge en bon rapport, aux Hautes-Landes; Cinq ares de vigne, au moulin Tan.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. LEVRON, propriétaire, ou à M. MÉHOUS, notaire.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET VASTE MAISON

Place Saint-Pierre, n° 4.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire, ou à M. CORBINEAU, propriétaire à l'Abbaye-d'Asnières. (785)

PETITE MAISON

A LOUER

Avec portion de JARDIN,

Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, n° 14. (813)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Propre au commerce,

Située rue Saint-Nicolas, n° 42,

UNE AUTRE MAISON

Également propre au commerce,

Actuellement occupée par M^{me} Lefet, aubergiste (hôtel de l'Espérance).

S'adresser à M^{me} veuve FERRE, 12, rue Saint-Nicolas. (786)

A CÉDER

DE SUITE,

FONDS D'ÉPICERIE

S'adresser rue Nationale, n° 8.

A VENDRE

très-bonne et forte JUMENT NORMANDE, baie, 5 ans, propre à toute espèce de service.

S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

Etude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le jeudi 20 décembre 1883 et jours suivants, s'il y a lieu, à 4 heures après midi,

À Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 46, au domicile de M. DUPERRÉ.

Il sera vendu :

Grande quantité de bouteilles de liqueurs consistant en :

Chartreuse, raspail, curaçao, cassis, anisette, cacao à la vanille, cognac, rhum, kirsch, menthe, pippermint, absinthe Pernod, bitter, vermouth et sirops divers;

Vins fins, muscat de Lunel, etc.; Sommiers, matelas, linge de corps, pendules, réveils, fûts vides, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (814)

Etude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

À Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

Le lundi 17 décembre 1883, et jours suivants, à 4 heures après midi,

D'UN

TRÈS-BEAU ET RICHE MOBILIER

Consistant en :

Trois chambres à coucher dont une en palissandre ciré, une en thuya palissandre et l'autre en palissandre verni;

Magnifique meuble de salon en bois noir, style Louis XIV, recouvert en satin; deux autres meubles de salon, dont un en palissandre recouvert en belle étoffe fantaisie;

Salle à manger en chêne sculpté; Splendide pendule Louis XIV avec chevaux marins, autres belles pendules en cuivre;

Beau bahut Louis XVI, deux secrétaires, chiffonniers et autres bahuts, boule et marqueterie;

Appeliques Louis XVI, glaces, bronzes, porcelaine de Sèvres, un tapis d'Aubusson, autres tapis, tables, guéridons, chaises de fantaisie dorées, bonne literie et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Exposition publique, dimanche 16 décembre, de 2 heures à 5 heures.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (807)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc.;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 3, rue du Marché-Noir. (737)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

Pour récréer et commencer d'instruire les garçons et fillettes, on ne peut rien imaginer de plus satisfaisant que le journal **Saint Nicolas** dont le nom est populaire depuis cinq ans. C'est à la fois un merveilleux album de gravures et un précieux recueil de bons contes, de causeries instructives, de jolis vers, de naïves histoires. Ce que ce journal offre de précieux, c'est l'ingénieuse fiction par laquelle on a imaginé un être de raison, SAINT NICOLAS, dont la personnalité pleine de bonhomie et de noblesse plaît tant aux enfants. SAINT NICOLAS pénètre dans leur intimité, s'entretient avec eux, reçoit leurs confidences et se fait autant aimer que s'il existait pour de bon.

Quant à la partie artistique, elle est remarquablement soignée. Les articles de tous genres sont illustrés par les artistes les plus éminents et les plus aimés du public (18 fr. par an).

A l'approche des étrennes, nous recommandons le **MUSÉE DES FAMILLES** comme un des plus appréciés et des plus luxueux, quoique le moins cher des périodiques illustrés. Il convient à tous les âges et s'adresse à tous les membres de la famille. Histoire, voyages, mémoires, biographies, poésies, romans, nouvelles, fantaisies, chronique des arts, de la science, de la curiosité, des inventions, reproductions artistiques des œuvres des longtemps célèbres et de celles qui viennent d'attirer l'attention, vues de sites, de monuments, d'objets rares, portraits, croquis humoristiques, musique de maîtres, voilà ce que donne le **MUSÉE**. Il publiera dans l'année 1884, en même temps qu'un grand nombre d'œuvres diverses, deux romans de Ferdinand FABRE et de Louis ULBACH (16 fr. par an).

Demander à la librairie Ch. DELA-GRAVE, 15, rue Soufflot, Paris, un numéro spécimen de *Saint Nicolas* et du *Musée des Familles*.

OCCASION

A VENDRE

UNE VOITURE PETIT-DUC

Presque neuve.

S'adresser à M. MATHIGNON-CHARRIER, carrossier. (812)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets et servir de valet de chambre au besoin, et même soigner les malades.

ALPHONSE COLIN, rue Dacier, n° 34, Saumur.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

La Maison GELLUSSEAU et RICOCHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un jeune homme désirant faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

M. GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un clerc sachant faire les actes courants.

La maison SAINTON-GUILLON, quai de Limoges, demande un apprenti.

M. VAUDEL, Grand'Rue, n° 45, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS

EN CHÊNE SCULPTÉ

Meubles et Sièges en tous genres

H. HARDY

Levée-Neuve, SAUMUR.

Spécialité et choix de Salles à manger complètes, depuis 400 francs.

Chambres à coucher, Ameublements pour salons avec ou sans garniture, Coffres à bois, Prie-Dieu, etc.

Bureaux, Bibliothèques, Meubles d'antichambres, Tabourets de pieds, Étagères, etc., etc.

LIBRAIRIE JAVAUD

Rue Saint-Jean, à Saumur.

Etrennes 1884

GRANDE EXPOSITION

DES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE

Tableaux, Gravures et Aquarelles, Bronzes, Terre-Cuite, Porcelaines de Sèvres et de Saxe, Faïences d'Art, et tout ce qui tient à la Céramique, Petits Meubles de Luxe, Articles Religieux, Maroquinerie et Tabletterie, Cadres en tous genres et Miroiterie Riche, ainsi que les Cristaux émaillés de Bohême.

Très-belle collection d'Ouvrages et Albums illustrés, vendus aux prix annoncés par les éditeurs. (790)

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Thés

CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.